

## Aux responsables de

Chers parents, chers élèves,

Il est déjà temps de penser à la rentrée prochaine ! Vous trouverez dans ce courrier des informations pratiques spécifiques au début de l'année scolaire mais aussi valables pour les dix mois à venir. Par ailleurs, nous profitons de ce premier envoi pour vous transmettre une première note de frais.

En vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, recevez, chers parents, chers élèves, mes meilleures salutations.

Frédéric Meunier  
Directeur

---

## Dans les prochains jours...

### Examens de passage aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés

Selon un horaire établi par chaque professeur, les examens de passage ont lieu les 30 et 31 août, sauf accord particulier entre l'élève et son enseignant.

La délibération, réunissant l'ensemble du conseil de classe, débutera à 14h00 le jeudi 31 août. Les résultats seront communicables aux élèves à partir de 17h00, soit par téléphone (061/27.71.64) soit au bureau de la direction.

### Documents de réinscription

Si ce n'est déjà fait, n'oubliez pas de transmettre à l'Institut le plus vite possible les documents pour la rentrée scolaire : (non)réinscription, choix des activités complémentaires (entrée 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>) ou grille horaire (entrée en 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>).

Pour les 1<sup>res</sup>, l'Institut doit être en possession du CEB, de l'attestation de langue moderne (plus éventuellement la demande de changement de langue par rapport à l'école primaire). Concernant la carte d'identité, celle-ci sera réclamée par le secrétariat dès la rentrée.

### Horaire de la rentrée

Vendredi 1<sup>er</sup> septembre : assemblée générale de l'équipe pédagogique (13h30).

Lundi 4 septembre : rentrée des 1<sup>res</sup>

- ✓ 8h30 : accueil et constitution des classes (salle d'étude)
- ✓ 9h30 : rencontre avec les parents, suivie d'un café pour ceux qui souhaitent s'entretenir individuellement avec l'équipe de direction et de coordination
- ✓ 12h25 : repas de midi (sandwich et boisson) **offert par l'Association des parents**
- ✓ 13h25 : activités de découverte de l'Institut

Mardi 5 septembre : rentrée pour tous les élèves, accueillis à la salle d'étude à

- ✓ 8h05 : 2<sup>e</sup> Commune
- ✓ 8h30 : 3<sup>e</sup> G, TT et TQ
- ✓ 8h45 : 4<sup>e</sup> G, TT et TQ
- ✓ 9h00 : 5<sup>e</sup> G et TQ
- ✓ 9h15 : 6<sup>e</sup> G et TQ

Les trois premières périodes sont consacrées au titulariat avant l'application de l'horaire hebdomadaire.

# Frais scolaires

## Estimation pour l'année 2017-2018 sur base de l'année 2016-2017

### Estimation des frais que l'école peut réclamer, ventilés par degré et par catégorie

Les chiffres indiqués sont donnés à titre **indicatif** sur base des **moyennes** des frais réclamés en 2016-2017.

Catégorie	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>e</sup> degré	3 <sup>e</sup> degré
Activités culturelles	13 €	17 €	20 €
Activités sportives (dont T-shirt de l'école)	10 €		
Photocopies	75 €		
Location de manuels scolaires	25 €	50 €	45 €
Frais administratifs inhérents à des demandes de copies	0,20 € / page		

### Estimation des frais facultatifs que l'école peut réclamer avec l'accord des parents

Les chiffres indiqués sont donnés à titre indicatif sur base des moyennes des frais réclamés en 2016-2017.

Catégorie	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>e</sup> degré	3 <sup>e</sup> degré
Achats groupés (livres de lecture, cahiers, manuels scolaires)	85 €	70 €	30 €
Activités culturelles et sportives (autres que prévues ci-dessus)	10 €	10 €	20 €
Revue de l'école	5 €		
Abonnement à une revue de langue	15 €		
Voyages et excursions scolaires	40 €	170 €	70 €
Voyages hors temps scolaire			600 €



## Informations utiles

<p style="text-align: center;"><b>Le calendrier de l'année</b></p> <p>Du 1<sup>er</sup> au 5 septembre : rentrée des classes          27 septembre : fête de la FWB  <b>20 octobre : 1<sup>er</sup> bulletin</b>          24 octobre : réunion des parents          Du 30 octobre au 3 novembre : Toussaint  <b>1<sup>er</sup> décembre : 2<sup>e</sup> bulletin</b>  <b>22 décembre : 3<sup>e</sup> bulletin</b>          Du 25 décembre au 5 janvier : Noël          11 janvier : réunion des parents          1<sup>er</sup> et 2 février : Journées pédagogiques          Du 12 au 16 février : Carnaval  <b>16 mars : 4<sup>e</sup> bulletin</b>          Du 2 au 13 avril : Pâques          1<sup>er</sup> mai : fête du travail          10 mai : Ascension          21 mai : Lundi de Pentecôte  <b>1<sup>er</sup> juin : 5<sup>e</sup> bulletin</b>  <b>26 juin : 6<sup>e</sup> bulletin</b></p> 		<p style="text-align: center;"><b>Comment contacter l'ISM ?</b></p> <p>Le N° de téléphone général de l'école est le <b>061/27.71.64</b>.          Les adresses mails des différents services sont mentionnées dans <b>le journal de classe</b>. Celui-ci reste un outil de communication à privilégier. Merci aux parents de le consulter régulièrement et de le signer.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Règlement de l'école</b></p> <p>L'inscription à l'Institut suppose l'adhésion au ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) et au RGE (Règlement Général des Etudes). Il est dès lors nécessaire de les lire. Dès le premier jour de la rentrée, chaque élève recevra un exemplaire imprimé de chacun de ces documents.</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Manuels scolaires</b></p> <p>Vous pouvez louer ou acheter les manuels scolaires. Les cahiers (dans lesquels il faut écrire) sont à acheter. Le retour des manuels scolaires loués se fait le dernier jour des examens de juin. Le service comptabilité ne traitera pas les retours tardifs et facturera les manuels non restitués à cette date.</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Effets personnels</b></p> <p>Afin d'éviter les pertes et l'accumulation d'objets, livres non récupérés, vêtements de sport, nous recommandons de marquer tous les effets personnels, à commencer par les livres et les équipements sportifs. Par ailleurs, pour un rangement efficace et sécurisé, l'école propose <b>la location de casiers</b> (7€ de location et 10€ de caution pour la clef).</p>	<p style="text-align: center;"><b>Repas</b></p> <p>Les repas de midi sont pris aux réfectoires de l'Institut. Sauf si l'élève retourne régulièrement à son domicile ou celui d'un parent, l'Institut doit être en possession d'une autorisation signée par le représentant légal de l'élève. Les élèves apportent leur pique-nique, se procurent un <b>sandwich garni</b> à l'école (2,00 €) à réserver le matin au bureau des éducateurs ou réservent un <b>repas complet</b> (4,50 €) le jeudi précédent. Des micro-ondes sont à disposition dans les réfectoires.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Gestion des absences</b></p> <p>Toute absence doit être signalée par téléphone dès que possible, et <u>justifiée au retour de l'élève</u> par un justificatif d'absence, motivé et signé par les parents pour 1 ou 2 jour(s), par un certificat médical à partir de 3 jours. L'élève est responsable quant à la remise de ces documents lors de la prise des présences ou au bureau des éducateurs <u>dans les plus brefs délais</u>. Ce document se trouve dans le journal de classe et peut être photocopié.</p>
<p style="text-align: center;"><b>CPMS</b></p> <p>Une équipe tri-disciplinaire (psychologue, infirmière sociale et assistant(e) social(e)) assure une permanence au sein de l'ISM dans la confidentialité et le respect du secret professionnel. Vous pouvez les joindre au 061/27.14.38.</p>		
<p style="text-align: center;"><b>Frais scolaires</b></p> <p>Vous recevrez trois notes de frais générales : une avec ce courrier, à Noël et en juin. Les activités payantes et facultatives de plus de 5 € sont facturées séparément. Le N° de compte général de l'école est le <b>BE56068250091588</b>.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Modification d'adresse...</b></p> <p>Merci de signaler au bureau du secrétariat élèves toute modification d'adresse, de situation familiale...</p>	<p style="text-align: center;"><b>Association de Parents</b></p> <p>Une Association de Parents très active participe à la vie de l'ISM. Elle a déjà, à de multiples reprises, prouvé toute son efficacité. Si vous souhaitez rejoindre cette équipe dynamique, merci de vous adresser à M. Stephan Aymain, son Président (061/27.77.00). Elle accueillera les élèves de 1<sup>ère</sup> année en leur offrant le sandwich du 1<sup>er</sup> jour.</p>